



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-POS-209

Déposé le : 26.05.20

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Des investissements ciblés dans la construction pour atténuer la récession liée au COVID-19

Texte déposé

En cette période post-confinement liée au COVID-19, le domaine de la construction peut fournir une contribution essentielle pour atténuer la récession, maintenir des emplois et assurer le bien commun grâce à des investissements ciblés en fonction des besoins et sans faire exploser la dette de l'État.

Il faut pour cela accélérer et intensifier les travaux, notamment en ce qui concerne la planification de projets, les procédures d'autorisation, l'adjudication de travaux ainsi que la réalisation de projets de construction. La sortie de la crise économique passe donc, pour la construction, non par des programmes d'impulsions ou de sauvetage coûteux et développant leurs effets a posteriori mais par une nette accélération et intensification de travaux de toute façon nécessaires pour la modernisation du parc immobilier et l'entretien de nos infrastructures.

Le présent postulat reprend certaines mesures préconisées par La Société suisse des entrepreneurs SSE et les adapte à notre contexte cantonal. Il fait des propositions concrètes à mettre en œuvre immédiatement, de façon résolue et efficace. Les mesures proposées évitent de faire exploser la dette de l'État en procédant à des investissements ciblés en fonction des besoins et bien souvent déjà budgétisés. Le présent postulat demande au Conseil d'Etat que les mesures suivantes soient engagées et si certaines d'entre elles ont déjà été entreprises, quelles sont les moyens engagés pour atteindre les objectifs :

1. Lancer immédiatement les projets de construction

Les appels d'offres et adjudications de projets de construction prêts à démarrer doivent être intensifiés.

2. Octroi de mandats aux architectes, ingénieurs et entrepreneurs

Les appels d'offres et adjudications pour la planification de nouveaux projets de construction doivent être intensifiés. Le volume de commandes à réaliser doit être suffisant à moyen terme. Cette mesure permet de maintenir des emplois

3. Faire avancer les planifications et projets en cours

La planification et les projets de construction cantonaux doivent être promus et intensifiés grâce à des mesures appropriées visant à en accélérer le déroulement.

4. Accélérer les procédures d'autorisation

Le traitement des demandes d'autorisation doit être intensifié au sein de canton que ce soit pour les bâtiments, le génie civil ou les projets de décharges ou gravières. Le *canton* doit engager une politique de communication auprès des communes pour que la procédure de délivrance de permis de construire soit aussi accélérées de façon significative pour les projets privés comme pour ceux en mains de maîtres d'ouvrage publics. Cette mesure permet aux entreprises de construction de disposer à partir de l'été 2020 d'un volume de commandes suffisant pour assurer leur existence et les emplois correspondants.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|--------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | X |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur : Carole Schelker

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Richard C. Schuler

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre X	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy X
Bezençon Jean-Luc	Cretegny Laurence	Gay Maurice X
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas X	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain X	Cuérel Julien	Germain Philippe X
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine X	Dessementet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel X	Gross Florence X
Cardinaux François	Dubois Carole X	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel X	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier	Jaquier Rémy X

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard X	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick X
Labouchère Catherine X	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier X	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie	Suter Nicolas X
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude X	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezzo Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner	Vuillemin Philippe X
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise X	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André X	Wahlen Marion X
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal X
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette X	Weissert Cédric
Mojon Gérard X	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre